Rouen, le lundi 9 novembre 2026

Handicap

Changer le regard sur le handicap : le Département de la Seine-Maritime poursuit son engagement pour une collectivité plus inclusive

Le Département de la Seine-Maritime et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) ont signé, ce lundi 9 novembre, leur 4e convention de partenariat. D'une durée de quatre ans, de 2026 à 2029, elle représente un programme d'actions de près de 1,14 M€ pour poursuivre et renforcer le recrutement, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Le Département de la Seine-Maritime, collectivité des solidarités humaines, souhaite changer le regard sur la différence et le handicap pour construire une société accessible et ouverte à toutes et à tous.

Au-delà des politiques portées par le Département de la Seine-Maritime, en termes de prévention, d'accès aux soins, d'accompagnement des personnes avec le financement de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), ou encore des établissements sociaux et médico-sociaux, il développe également l'accessibilité des sports, de la culture et des logements. À titre d'exemple, le département compte 94 espaces labélisés Tourisme et Handicap, ce qui le place au 1er rang des départements normands et au 6e rang au plan national.

Des marchés publics sont également régulièrement attribués à des établissements adaptés, notamment pour l'entretien des espaces verts des sites du Département, ainsi que pour des travaux de peinture. Le montant versé à ces entreprises se monte pour les 4 années écoulées à plus de 360 000 euros.

Depuis quatorze ans, le Département mène une politique volontariste en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Cette mobilisation porte ses fruits : **le taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi atteint 10,98 % au Département de la Seine-Maritime**, contre 7,67 % pour toute la fonction publique territoriale en France au 31 décembre 2025.

Ce résultat repose notamment sur une politique active de recrutement, un travail avec les partenaires de l'emploi et du handicap, la sensibilisation des équipes et l'accompagnement personnalisé des agents rencontrant des difficultés de santé dans l'exercice de leurs fonctions.

Interne

Faire de l'inclusion une réalité professionnelle pour étayer l'accompagnement à l'emploi et l'accompagnement des personnes en situation de handicap

Pour rappel, aujourd'hui, 80 % des handicaps sont invisibles et 85 % des handicaps surviennent au cours de la vie (source FIPHFP et AGEFIPH).

La 4e convention 2026-2029, signée aujourd'hui, prévoit un programme de **1 142 420 €** dont **587 350 € financés par le FIPHFP**, soit une participation en hausse de **7,1 %** par rapport à la précédente convention. Le Département mobilisera pour sa part **555 070 €**.

Six axes structurent ce nouveau partenariat : le recrutement, le reclassement et la reconversion, le maintien dans l'emploi, la formation des agents et des tuteurs, la communication sur le handicap et l'accessibilité numérique.

Le Département souhaite ainsi faciliter l'insertion des jeunes et en particulier des apprentis en situation de handicap dans la vie professionnelle en leur donnant toutes les chances de bénéficier d'une formation. Depuis 2012, **28 apprentis ayant une reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ont été recrutés. Le plan d'action propose le recrutement de 4 apprentis en situation de handicap par an, sur 4 ans. Soit un total de 16 apprentis. Le Département s'engage ainsi à augmenter le taux d'emploi, pour atteindre 4 % en 2029.**

Depuis 2021, le Département de la Seine-Maritime participe à la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) en menant des actions de sensibilisation après de ses agents

En 2026, dans le cadre de la SEEPH, 18 prestataires du Département animeront, du 16 au 20 novembre 2026 à l'Hôtel du Département à Rouen des ateliers et des stands dont l'IDEFHI, le Centre de Gestion 76, CAP EMPLOI, la Ligue contre le cancer, l'association Normandie Lorraine, l'Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM), la Mutualité Nationale Territoriale (MNT). Avec une nouveauté cette année avec la participation d'une chorale inclusive, impulsée par l'IDEFHI de Canteleu.

À travers cette nouvelle convention, le Département réaffirme sa volonté d'être un employeur inclusif, attentif aux parcours de chacun et engagé pour permettre à ses agents de travailler et d'évoluer professionnellement dans les meilleures conditions.

Interne

A propos du FIPHFP

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'insertion des personnes en handicapées œuvre dans les trois versants de la Fonction publique (FIPHFP). Il finance, impulse et aide les employeurs publics dans la réalisation de leurs actions relatives au recrutement, au maintien dans l'emploi et à l'accompagnement des parcours professionnels des personnes en situation de handicap. En 2024, 37 778 recrutements ont été réalisés et 8 805 personnes ont été maintenues en emploi, le taux d'emploi dans la Fonction publique continuant à progresser pour atteindre 5,93%. Le FIPHFP est un établissement public national placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Plus d'informations sur www.fiphfp.fr / suivez le FIPHFP sur LinkedIn et sur X @FIPHFP

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Contacts presse :

Département de la Seine-Maritime : aurelia.jublin-chartier@seinemaritime.fr – 06 61 33 07 26

FIPHFP : Blandine Dabrowski – b.dabrowski@agence-cid.fr

Interne